

Fin de l'obstruction : Scheer promet une enquête judiciaire sur le scandale SNC-Lavalin et plus de protections contre la corruption

En 2015, Justin Trudeau a dit qu'il serait responsable et éthique, mais il a usé du pouvoir de ses fonctions pour récompenser ses partisans et punir ses détracteurs.

Il n'est pas celui qu'il prétendait être.

Comme l'ont confirmé des heures de témoignages parlementaires, des conversations enregistrées et le verdict de culpabilité du commissaire à l'éthique, Trudeau et son bureau se seraient ingérés dans la poursuite criminelle de SNC-Lavalin en tentant de contourner, de miner et de finir par tenter de discréditer l'ancienne procureure générale Jody Wilson-Raybould.

Cependant, jusqu'à aujourd'hui, Trudeau refuse de lever la confidentialité du cabinet, gardant d'importants détails du scandale secrets et empêchant des témoins clés, dont M^{me} Wilson-Raybould, de fournir des preuves.

Les Canadiens méritent des réponses. Ils méritent une responsabilisation et une transparence. C'est pourquoi un nouveau gouvernement conservateur va mener une enquête judiciaire sur le scandale de corruption SNC-Lavalin et adopter la *Loi anti-obstruction*, qui permettra à la GRC de demander à la Cour suprême du Canada de lever la confidentialité du cabinet afin de permettre la tenue d'enquêtes.

L'ENJEU

- Justin Trudeau a été reconnu coupable d'infraction à la *Loi sur les conflits d'intérêts* parce qu'il a tenté de stopper le procès criminel de SNC-Lavalin. Il a abusé du pouvoir de ses fonctions pour tenter de bloquer illégalement le procès de SNC-Lavalin pour fraude et corruption.
- Pendant tout le scandale SNC-Lavalin, chaque fois que de nouveaux renseignements contredisaient sa version des faits, Trudeau a refusé toute responsabilité et a menti aux Canadiens.
- Le jour où cette affaire a éclaté dans le journal, il a dit que ce n'était pas vrai. **Nous savons que c'est faux.**
- Trudeau a dit qu'il n'a jamais fait pression sur Jody Wilson-Raybould. **Nous savons que c'est faux.**
- Trudeau a dit que M^{me} Wilson-Raybould ne lui a jamais fait part de ses préoccupations. **Nous savons que c'est faux.**
- Trudeau a dit qu'il allait coopérer avec le commissaire à l'éthique. **Nous savons que c'est faux.**
- Trudeau a dit qu'il accordait la plus importante levée de la confidentialité du cabinet de l'histoire. **Nous savons que c'est faux.**
- Entre **2016 et 2018**, il y a eu des centaines de rencontres entre Justin Trudeau, son personnel et des représentants de SNC-Lavalin.

- Entre **septembre et décembre 2018** seulement, après que la firme SNC a su qu'elle devait aller en procès, il y a eu dix rencontres et dix appels téléphoniques entre, à des moments différents, le premier ministre, le ministre des Finances, le greffier du Conseil privé – le sous-ministre de Trudeau –, la chef de cabinet du premier ministre, son secrétaire principal, trois de ses principaux conseillers, le chef de cabinet du ministre des Finances et son directeur politique.
- Le **15 octobre 2018**, SNC-Lavalin a écrit directement à Justin Trudeau pour lui demander de mettre fin au procès, comme si le premier ministre du Canada était au service d'une entreprise privée. Justin Trudeau a usé de son gouvernement majoritaire pour empêcher de faire la lumière sur ce scandale en stoppant des enquêtes parlementaires.
- Nous savons maintenant que la GRC examine une possible entrave à la justice, et Trudeau bloque ces efforts en refusant de lever la confidentialité du cabinet. Il affirme que toute l'information est bloquée par la confidentialité du cabinet et il a tenté de blâmer un haut fonctionnaire. Il est prêt à tout pour cacher l'information sur ce scandale. Les Canadiens méritent mieux.

LE PLAN

- La seule façon de faire la lumière sur ce scandale – et d'obtenir les réponses que méritent les Canadiens – est de tenir une enquête judiciaire.
- Un nouveau gouvernement conservateur va mener une enquête judiciaire sur le scandale de corruption SNC-Lavalin afin d'obtenir les réponses que méritent les Canadiens.
- Un nouveau gouvernement conservateur va présenter la *Loi anti-obstruction* afin de permettre à la GRC d'accéder à l'information protégée par la confidentialité du cabinet en faisant une demande à la Cour suprême du Canada. Cela empêchera les politiciens corrompus de se cacher derrière la confidentialité du cabinet pour échapper aux enquêtes policières.
- Malgré la loi et les décisions judiciaires soulignant l'importance de la divulgation, la confidentialité du cabinet est encore trop largement appliquée.
- Nous allons modifier l'article 39 de la *Loi sur la preuve au Canada* pour permettre à la GRC de contester un certificat sur la confidentialité du cabinet dans le cadre d'enquêtes criminelles, notamment celles liées à l'administration de la justice. Cela visera l'obtention de documents juridiques et les entretiens.
- La confidentialité du cabinet est un aspect important de la gouvernance, mais elle ne devrait pas être absolue. En cas d'enquêtes criminelles, ce principe doit être mis en équilibre avec la nécessité pour la police d'enquêter pleinement sur les allégations de méfaits.

LE CHOIX

Ces mesures vont protéger notre démocratie contre la volonté des politiciens louches et sans scrupules, mais la meilleure protection contre les abus de pouvoir demeure la vigilance démocratique des citoyens.

Justin Trudeau a réussi à éviter les conséquences juridiques de ses actes. C'est maintenant aux Canadiens de juger.

Trudeau a été reconnu coupable d'infraction à la *Loi sur les conflits d'intérêts*, il a menti aux Canadiens et il a abusé du pouvoir de ses fonctions pour cacher la vérité.

Le verdict officiel sera rendu le 21 octobre. Il n'est pas digne de diriger le pays.